

# *Le pôle gériatrique du centre hospitalier de Thiers*

- Court séjour gériatrique de 9 lits ;
  - Service de soins de suite et de réadaptation de 6 lits avec retour à 25 lits en fin d'année ;
  - Equipe mobile ;
  - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 153 places (78 à Aquarelle et 75 au Belvédère) ;
  - Unité de soins de longue durée de 30 places ;
  - SSIAD de 48 places ;
  - Consultations d'évaluation en gérontologie à Courpière.
- 
-

# Le service de court séjour gériatrique



# *Le court séjour gériatrique*

- Ouverture le 9 janvier 2012.
  - 9 lits situés au 3ème étage, dans l'aile Ouest du service de médecine.
  - La circulaire du 18 mars 2002 relative à l'amélioration de la filière de soins gériatrique définit le court séjour gériatrique « comme celui qui admet des malades âgés, polypathologiques ou très âgés, à haut risque de dépendance physique, psychologique ou sociale et qui ne relèvent pas de l'urgence d'un service de spécialité d'organe ».
- 
-

# *Le court séjour gériatrique du centre hospitalier de Thiers*

- Il propose une hospitalisation aux patients :
    - ✓  $\geq 70$  ans.
    - ✓ polypathologiques avec dépendance physique et/ou psychologique et/ou sociale, au cours d'une décompensation d'une ou de plusieurs de ces pathologies ou suite à une affection aiguë surajoutée.
- 
-

# *Le court séjour gériatrique du centre hospitalier de Thiers (suite)*

- Il a 4 fonctions principales:
    - ✓ favoriser et développer les hospitalisations directes programmées ou non ;
    - ✓ accueillir les patients admis dans le service des urgences et nécessitant une hospitalisation ;
    - ✓ assurer investigations et équilibrage de traitement sur une période la plus courte possible ;
    - ✓ proposer une orientation adaptée au décours de l'hospitalisation.
- 
-

# *Le court séjour gériatrique du centre hospitalier de Thiers (suite)*

Il a pour missions :

- d'assurer une évaluation globale et individualisée (médicale et sociale) pour chaque patient ;
  - d'éviter ou limiter le passage par le service des urgences ;
  - de proposer des « bilans à froid » en hospitalisation de courte durée ;
  - d'envisager avec le patient et son entourage les conditions de vie ultérieures et contribuer à leur organisation ;
  - de participer à la diffusion des bonnes pratiques gériatriques.
- 
-